



**Conditions Générales des avantages
AIR FRANCE KLM Flying Blue pour les Cartes PRO
AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS**

Pages 2 à 7 : conditions applicables au 1^{er} mai 2021

Pages 8 à 12 : conditions applicables depuis le 1^{er} février 2020



Conditions Générales des avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue pour les Cartes PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Applicables au 1^{er} mai 2021

Les présentes Conditions Générales régissent le programme de Miles et les avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue des Cartes PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS associés à votre compte (**Compte**). La signature de la Convention relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Conditions d'obtention des Miles

1. Les titulaires de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS obtiennent des Miles pour tous les achats effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, sans qu'aucune cotisation supplémentaire, autre que celle de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, ne leur soit facturée.
 2. Le Titulaire d'une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Supplémentaire ne peut obtenir des Miles à titre personnel. Les Miles obtenus au moyen de cette Carte Supplémentaire sont crédités sur le compte Flying Blue du Titulaire.
-

Accumulation des Miles

L'accumulation se fait sur la base suivante, en fonction de la couleur de la Carte détenue :

Au minimum, pour toute dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte American Express :

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 10 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 8 Miles

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 15 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 10 Miles

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 20 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 15 Miles

(*) La liste complète est disponible sur www.americanexpress.com

- a) Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles et American Express s'engage à en informer les titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification du barème, la date de mise en application du nouveau barème sera communiquée lors de l'information au Titulaire.
 - b) Tout nouveau partenaire privilégié fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation des Miles.
-

Débits non pris en compte pour la comptabilisation des Miles

- 1) Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des Miles : les cotisations annuelles, les majorations et pénalités pour retard de paiement, les retraits d'espèces, achats de devises, les intérêts ainsi que les montants réglés au titre de l'assurance-crédit.
 - 2) Tout crédit ou remboursement porté au Compte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou des services réglés par Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS) générera une diminution du nombre de Miles correspondant.
-

Si vous mettez fin à votre Compte

Si vous mettez fin à votre Compte, vous n'obtiendrez plus de Miles avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, une fois passée la date d'annulation de votre Carte. Par ailleurs, les Miles obtenus grâce aux achats effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS dans les 3 jours précédents l'annulation de votre Carte pourraient être perdus (selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement).

Si nous résilions ou mettons fin à votre Compte

Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS est annulée du fait d'American Express ou en cas de décès du Titulaire, les Miles du Titulaire non encore transférés sur son compte Flying Blue seront perdus.

En cas de fraude ou d'abus dans l'accumulation des Miles

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles entraînera la perte des Miles, ainsi que l'annulation de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, et de toute autre Carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.

Transfert de Miles

- 1) Les Miles sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le compte Flying Blue du Titulaire. Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS présente un retard de paiement, le transfert de Miles sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.
- 2) Le Titulaire devra se soumettre aux Conditions Générales du programme Flying Blue. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en œuvre et l'application du programme Flying Blue.

Attention : sur votre relevé de compte American Express, un décalage entre le relevé de vos dépenses et le relevé de vos Miles acquis grâce à vos dépenses peut apparaître.

En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent sur votre relevé de Miles du mois suivant, selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement.

Modification des présentes Conditions Générales

Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis d'au moins 30 jours. Si la modification ne vous est pas défavorable, il est possible que nous la mettions en œuvre dans un délai plus court.

Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou autre forme de communication électronique.

Cessation des présentes Conditions Générales

La fin de votre Convention entrainera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales.

Nous pouvons également mettre fin aux présentes Conditions Générales en vous donnant un préavis d'au moins trente jours. Dans ce cas, nous pourrions notamment remplacer votre Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents.

En cas de désaccord et conformément à votre Convention, vous pourrez résilier votre Convention.

Langue et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant les présentes Conditions Générales se feront dans cette langue.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales.

Toutefois, vous convenez que nous pourrions engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel vous habitez.

Taxes et droits

Vous êtes tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER

Pour la souscription à une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER principale et chaque année pour l'anniversaire du compte-carte American Express, un bonus de 15 XP est crédité sur le compte Flying Blue du porteur de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS pour la première fois et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du compte-carte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédité sur son compte Flying Blue.

- Le bonus de XP est attribué à condition que le compte-carte American Express soit valide à sa date anniversaire.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD

Pour la souscription à une CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD principale, et chaque année pour l'anniversaire du compte-carte American Express, un bonus de 20 XP est crédité sur le compte Flying Blue du porteur de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de carte sur son compte

Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS pour la première fois, et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du compte-carte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédités sur son compte Flying Blue.
- Le bonus de XP est attribué à condition que le compte-carte American Express soit valide à sa date anniversaire.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AMERICAN EXPRESS PLATINUM

Pour la souscription à une CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale et chaque année pour l'anniversaire du Compte American Express, un bonus de 30 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de Carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS pour la première fois et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du Compte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédités sur son compte Flying Blue.
- Le bonus de XP est attribué à condition que le Compte American Express soit valide à sa date anniversaire.

Cette clause ne vous concerne que si vous participez au programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM.

Les entreprises situées dans les Territoires d'Outre-Mer (TOM), Mayotte et Monaco ne sont pas éligibles au Bonus annuel de Blue Credits.

Un seul numéro bluebiz peut être associé à un Compte Principal.

- a. La Carte PRO AIR FRANCE – AMERICAN EXPRESS vous permet de bénéficier du programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM (se référer aux conditions générales bluebiz en vigueur).

- b. La Carte PRO AIR FRANCE – AMERICAN EXPRESS vous permet également de bénéficier d'un Bonus Annuel bluebiz American Express (le "Bonus").
1. Le Bonus se compose de Blue Credits obtenus par le programme bluebiz d'AIR FRANCE et KLM. Ces Blue Credits sont calculés et vous sont attribués en fonction du volume annuel des achats réalisés avec la Carte PRO AIR FRANCE – AMERICAN EXPRESS, sur les vols éligibles, et enregistrés sur le numéro bluebiz au moment de la réservation.
2. Pour découvrir quels types de vols sont éligibles au Bonus, veuillez consulter notre site Web.
3. Seul les "vols effectués" seront pris en compte pour le calcul du Bonus. Par "vols effectués" on désigne les achats de billets d'AIR FRANCE ou de KLM sur un numéro de vol marketing d'AIR FRANCE ou de KLM, neutre en fonction de l'opérateur, en excluant les taxes, et effectivement réalisés par vos Voyageurs.
4. Le programme bluebiz calculera le Bonus en fonction du type de dépense éligible, conformément aux Conditions Générales du programme bluebiz, sur une période de 12 mois. Pour découvrir quel type de dépense est éligible au Bonus, veuillez consulter les Conditions Générales du programme bluebiz en vigueur.
5. La prise en compte du chiffre d'affaires pour le calcul du Bonus commencera le 1er jour du mois suivant le mois du rattachement de votre compte PRO AIR FRANCE – AMERICAN EXPRESS à votre compte bluebiz, et se terminera le dernier jour du 12ème mois (date anniversaire).
6. Le Bonus sera calculé en fonction du barème en vigueur et en fonction du montant annuel maximum de Blue Credits associé à votre compte au moment du calcul. Pour découvrir le barème en vigueur pour le calcul du Bonus, veuillez consulter notre site Web. Ce barème est soumis à modification avec préavis.
7. Pour découvrir le montant annuel maximum de Blue Credits associé à votre compte pour le Bonus, veuillez consulter notre site Web.
8. Le Bonus sera crédité sur votre compte bluebiz au 3ème mois après la date anniversaire.
9. Le Bonus sera crédité sur votre compte bluebiz par AIR FRANCE et sera notifié sur le relevé bluebiz par la mention « Bonus bluebiz Carte PRO AFKLM ».
10. La résiliation de votre Programme Carte PRO AIR FRANCE – AMERICAN EXPRESS ou de votre compte bluebiz entraînera l'arrêt automatique du Bonus, et aucun versement de Blue Credits, même au prorata, ne sera effectué.

Remboursement de vos achats de services optionnels auprès d'Air France et de KLM effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

Vous bénéficierez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD supplémentaire auprès d'Air France KLM dans la limite de 75 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

Les services optionnels viennent en complément de l'achat de billet(s) d'avion auprès d'Air France ou de KLM et comprennent :

- les services proposés par Air France ou KLM en aéroport (par exemple : option bagages supplémentaires, option bagage plus lourd, option accès au(x) salon(s) d'aéroport, etc.) ; et
- les services proposés par Air France ou KLM pour le vol (par exemple : option siège plus confortable, option repas à bord, etc.).

Cette liste de services est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et elle susceptible d'être modifiée à tout moment par Air France, KLM ou American Express. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord afin de disposer de la version la plus récente de la liste de services optionnels.

Le montant du remboursement sera automatiquement crédité sur votre Carte et apparaîtra sur votre relevé dans les 2 mois suivants votre/vos achat(s) de service(s) optionnel(s) et sous réserve que votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD soit valide au moment du remboursement.

Remboursement de vos achats de services optionnels auprès d'Air France et de KLM effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

Vous bénéficierez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM supplémentaire auprès d'Air France KLM dans la limite de 200 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

Les services optionnels viennent en complément de l'achat de billet(s) d'avion auprès d'Air France ou de KLM et comprennent :

- les services proposés par Air France ou KLM en aéroport (par exemple : option bagages supplémentaires, option bagage plus lourd, option accès au(x) salon(s) d'aéroport, etc.) ; et
- les services proposés par Air France ou KLM pour le vol (par exemple : option siège plus confortable, option repas à bord, etc.).

Cette liste de services est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et elle susceptible d'être modifiée à tout moment par Air France, KLM ou American Express.

Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord afin de disposer de la version la plus récente de la liste de services optionnels.

Le montant du remboursement sera automatiquement crédité sur votre Carte et apparaîtra sur votre relevé dans les 2 mois suivants votre/vos achat(s) de service(s) optionnel(s) et sous réserve que votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM soit valide au moment du remboursement



Conditions Générales des avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue pour les Cartes PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Applicables au 1er février 2020

Les présentes Conditions Générales régissent le programme de Miles et les avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue des Cartes PRO AIR FRANCE KLM –AMERICAN EXPRESS associés à votre compte (**Compte**). La signature de la Convention relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Conditions d'obtention des Miles

1. Les titulaires de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS obtiennent des Miles pour tous les achats effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, sans qu'aucune cotisation supplémentaire, autre que celle de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, ne leur soit facturée.
 2. Le Titulaire d'une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Supplémentaire ne peut obtenir des Miles à titre personnel. Les Miles obtenus au moyen de cette Carte Supplémentaire sont crédités sur le compte Flying Blue du Titulaire.
-

Accumulation des Miles

L'accumulation se fait sur la base suivante, en fonction de la couleur de la Carte détenue :

Au minimum, pour toute dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte American Express :

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 10 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 8 Miles

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 15 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 10 Miles

Pour la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

- Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz(*) :

10 € dépensés = 20 Miles

- Chez les autres commerçants :

10 € dépensés = 15 Miles

(*) La liste complète est disponible sur www.americanexpress.com

- a) Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles et American Express s'engage à en informer les titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification du barème, la date de mise en application du nouveau barème sera communiquée lors de l'information au Titulaire.
 - b) Tout nouveau partenaire privilégié fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation des Miles.
-

Débits non pris en compte pour la comptabilisation des Miles

- 1) Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des Miles : les cotisations annuelles, les majorations et pénalités pour retard de paiement, les retraits d'espèces, achats de devises, les intérêts ainsi que les montants réglés au titre de l'assurance-crédit.
 - 2) Tout crédit ou remboursement porté au Compte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou des services réglés par Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS) générera une diminution du nombre de Miles correspondant.
-

Si vous mettez fin à votre Compte

Si vous mettez fin à votre Compte, vous n'obtiendrez plus de Miles avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, une fois passée la date d'annulation de votre Carte. Par ailleurs, les Miles obtenus grâce aux achats effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS dans les 3 jours précédents l'annulation de votre Carte pourraient être perdus (selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement).

Si nous résilions ou mettons fin à votre Compte

Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS est annulée du fait d'American Express ou en cas de décès du Titulaire, les Miles du Titulaire non encore transférés sur son compte Flying Blue seront perdus.

En cas de fraude ou d'abus dans l'accumulation des Miles

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles entraînera la perte des Miles, ainsi que l'annulation de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, et de toute autre Carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.

Transfert de Miles

- 1) Les Miles sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le compte Flying Blue du Titulaire. Si la Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS présente un retard de paiement, le transfert de Miles sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.
- 2) Le Titulaire devra se soumettre aux Conditions Générales du programme Flying Blue. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en œuvre et l'application du programme Flying Blue.

Attention : sur votre relevé de compte American Express, un décalage entre le relevé de vos dépenses et le relevé de vos Miles acquis grâce à vos dépenses peut apparaître.

En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent sur votre relevé de Miles du mois suivant, selon la date à laquelle nous recevons vos achats en traitement.

Modification des présentes Conditions Générales

Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis d'au moins 30 jours. Si la modification ne vous est pas défavorable, il est possible que nous la mettions en œuvre dans un délai plus court.

Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou autre forme de communication électronique.

Cessation des présentes Conditions Générales

La fin de votre Convention entrainera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales.

Nous pouvons également mettre fin aux présentes Conditions Générales en vous donnant un préavis d'au moins trente jours. Dans ce cas, nous pourrions notamment remplacer votre Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents.

En cas de désaccord et conformément à votre Convention, vous pourrez résilier votre Convention.

Langue et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant les présentes Conditions Générales se feront dans cette langue.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales.

Toutefois, vous convenez que nous pourrions engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel vous habitez.

Taxes et droits

Vous êtes tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER

Pour la souscription à une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER principale et chaque année pour l'anniversaire du compte-carte American Express, un bonus de 15 XP est crédité sur le compte Flying Blue du porteur de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS pour la première fois et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du compte-carte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédité sur son compte Flying Blue.

- Le bonus de XP est attribué à condition que le compte-carte American Express soit valide à sa date anniversaire.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD

Pour la souscription à une CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD principale, et chaque année pour l'anniversaire du compte-carte American Express, un bonus de 20 XP est crédité sur le compte Flying Blue du porteur de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de carte sur son compte

Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS pour la première fois, et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du compte-carte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédités sur son compte Flying Blue.
- Le bonus de XP est attribué à condition que le compte-carte American Express soit valide à sa date anniversaire.

LE BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE) – CARTE PRO AMERICAN EXPRESS PLATINUM

Pour la souscription à une CARTE PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale et chaque année pour l'anniversaire du Compte American Express, un bonus de 30 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale. Ce bonus s'ajoute au décompte des XP acquis par le Titulaire de Carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

- Le bonus de XP est accordé aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS pour la première fois et aux titulaires souscrivant une Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'il détient déjà lors de sa demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement pour l'anniversaire du Compte American Express.
- Seul le Titulaire de la carte principale American Express bénéficie du bonus de XP crédités sur son compte Flying Blue.
- Le bonus de XP est attribué à condition que le Compte American Express soit valide à sa date anniversaire.

Remboursement de vos achats de services optionnels auprès d'Air France et de KLM effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

Vous bénéficierez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS GOLD supplémentaire auprès d'Air France KLM dans la limite de 75 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

Les services optionnels viennent en complément de l'achat de billet(s) d'avion auprès d'Air France ou de KLM et comprennent :

- les services proposés par Air France ou KLM en aéroport (par exemple : option bagages supplémentaires, option bagage plus lourd, option accès au(x) salon(s) d'aéroport, etc.) ; et

- les services proposés par Air France ou KLM pour le vol (par exemple : option siège plus confortable, option repas à bord, etc.).

Cette liste de services est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et elle susceptible d'être modifiée à tout moment par Air France, KLM ou American Express. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante

www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord afin de disposer de la version la plus récente de la liste de services optionnels.

Le montant du remboursement sera automatiquement crédité sur votre Carte et apparaîtra sur votre relevé dans les 2 mois suivants votre/vos achat(s) de service(s) optionnel(s) et sous réserve que votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD soit valide au moment du remboursement.

Remboursement de vos achats de services optionnels auprès d'Air France et de KLM effectués avec votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

Vous bénéficierez d'un remboursement total ou partiel de vos achats de services optionnels effectués avec la Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale et avec chaque Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM supplémentaire auprès d'Air France KLM dans la limite de 200 € par an et par carte (la date anniversaire de chaque Carte faisant foi).

Les services optionnels viennent en complément de l'achat de billet(s) d'avion auprès d'Air France ou de KLM et comprennent :

- les services proposés par Air France ou KLM en aéroport (par exemple : option bagages supplémentaires, option bagage plus lourd, option accès au(x) salon(s) d'aéroport, etc.) ; et
- les services proposés par Air France ou KLM pour le vol (par exemple : option siège plus confortable, option repas à bord, etc.).

Cette liste de services est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et elle susceptible d'être modifiée à tout moment par Air France, KLM ou American Express.

Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante

www.americanexpress.com/fr/confort-a-bord afin de disposer de la version la plus récente de la liste de services optionnels.

Le montant du remboursement sera automatiquement crédité sur votre Carte et apparaîtra sur votre relevé dans les 2 mois suivants votre/vos achat(s) de service(s) optionnel(s) et sous réserve que votre Carte PRO AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM soit valide au moment du remboursement